



" Au plus près des clubs Vosgiens "

**Procès-Verbal
Commission Départementale des Compétitions
Réunion du jeudi 9 juillet 2026**

**CHAMPIONNATS SENIORS
ACCESSIONS-RETROGRADATIONS
à l'issue de la saison 2025/2026**

(Vu l'urgence l'e-mail a été utilisé comme canal privilégié pour la concertation)

Ont été concertés :

Pierre BÉRETTA - Alain COLNÉ - Gilles CÔME - Daniel DAUBIÉ - Fabrice LENOIR - Christian NICHINI - Benjamin DÉSIRÉ, directeur administratif

Montée exceptionnelle en instance

Le vendredi 3 juillet, lors de la réunion de la Commission Départementale des Compétitions les membres présents avaient acté l'accession en championnat D2 du premier de chacun des 4 groupes du championnat D3, soit

Accessions en D2 : US MIRECOURT - SR POUXEUX/JARMENIL – CS CHARMES 2 – RC CORCIEUX 1

Afin que soit respectée pour la saison 2026/2027 l'affectation de 12 équipes pour chacun des deux groupes du championnat D2 une 5^{ème} accession était alors attribuée au meilleur 2^{ème} des quatre groupes du championnat D3. **Cependant des procédures en cours bloquaient la désignation et se traduisait par :**

Montée exceptionnelle :

Le meilleur 2^{ème} des quatre groupes de D3 bénéficie d'une montée exceptionnelle : il sera désigné à l'issue des procédures en cours

Délibération

L'aboutissement des procédures s'est traduit par un examen des faits devant la Commission Régionale d'Appel le mercredi 8 juillet 2026.

- En application de la décision de la Commission Régionale d'Appel
- En application de l'article 12 et de l'article 13 bis du règlement des championnats du District des Vosges de Football

Accède en championnat D2, le meilleur 2^{ème} de D3 : LA CHAPELLE AUX BOIS.

Président
Gilles CÔME

Secrétaire de séance
Christian NICHINI